



ACADÉMIE
DES BEAUX-ARTS
INSTITUT DE FRANCE



APPEL À CANDIDATURES

ouvert du 29 février au 15 avril 2024

PROGRAMME DE RESIDENCES D'ARTISTES
"ARCHITECTURE ET PAYSAGE" 2024 - 2025

L'Académie des beaux-arts et la Cité internationale des arts ont souhaité renforcer leur partenariat historique et coconstruire 3 programmes d'accueil d'artistes français et internationaux en résidence.

Ensemble, elles développent ainsi depuis 2022, un programme qui permet d'accueillir chaque année et d'accompagner professionnellement un chorégraphe en résidence dans un atelier-logement sur le site du Marais de la Cité internationale des arts. Elles proposent également, sur ce même site, un programme destiné aux architectes ou paysagistes. Quatre ateliers-logements, regroupés sur le site de Montmartre de la Cité internationale des arts, accueillent quant à eux les artistes relevant du champ des « arts visuels ».

Ces 3 programmes s'inscrivent, pour l'Académie des beaux-arts, dans le projet global d'accueil d'artistes et de chercheurs en résidence qui se déploie sur plusieurs sites qu'elle possède (Villa Dufraine à Chars, Bibliothèque et Villa Marmottan à Boulogne-Billancourt, Villa Ephrussi de Rothschild à Saint-Jean-Cap-Ferrat) ou dans les institutions dont elle est partenaire (Villa Médicis, Casa de Velázquez, Château de Lourmarin, Villa Albertine, etc.).

Au sein de la Cité internationale des arts, ils favorisent la mobilité et la rencontre d'artistes de la scène internationale. Il s'inscrit dans la démarche de l'institution qui développe des partenariats permettant d'apporter des soutiens financiers et professionnels aux artistes, tout en proposant un accompagnement et une ouverture au contexte et au réseau artistique parisien.

Le soutien apporté par les partenaires de ces 3 programmes est à la fois professionnel et financier.

L'accompagnement s'ajuste aux besoins et aux attentes formulés par les lauréats des programmes :

rencontres et échanges avec les membres académiciens et correspondants de l'Académie des beaux-arts

intervention des résidents lors des séances de l'Académie des beaux-arts

participation aux événements de la programmation culturelle de la Cité internationale des arts (Portes ouvertes d'ateliers notamment)

mise en réseau avec la communauté des 325 artistes en résidence, de toutes nationalités, de toutes disciplines et de toutes générations, ainsi qu'avec des professionnels extérieurs, selon les projets.

LA RÉSIDENCE

Le programme permet l'accueil chaque année de deux artistes chorégraphes en résidence sur le site du Marais de la Cité internationale des arts.

Les lauréats bénéficient :

de la mise à disposition d'un atelier-logement durant 5 mois, du 3 septembre 2024 au 27 janvier 2025 ou du 3 février au 27 juin 2025

de l'accès aux studios de répétition du site du Marais de la Cité internationale des arts

d'une bourse de vie mensuelle de 1500 euros bruts, reversée par l'Académie des beaux-arts

d'une aide à la production d'un montant maximum de 3000 euros toutes taxes comprises, reversée par l'Académie des beaux-arts après concertation et présentation de justificatifs

d'un accompagnement, de temps de rencontres et de mise en réseau organisés par les partenaires du programme de résidences.

LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Le programme est ouvert aux artistes de toutes nationalités :

résidant en France ou à l'étranger

ayant une pratique artistique qui s'inscrit dans le champ de la chorégraphie

pouvant témoigner d'une activité artistique professionnelle de 5 ans minimum

ayant présenté *a minima* leur travail dans le cadre d'un spectacle professionnel.

Les frais de transport et de déménagement ne sont pas pris en charge.

Les candidatures d'artistes ayant déjà bénéficié d'une résidence à la Cité internationale des arts ne sont pas éligibles.

Les candidatures en collectif doivent se faire de la manière suivante, selon les cas :

le projet est commun : un seul dépôt de candidature au nom des 2 artistes

les projets sont différents : deux candidatures distinctes doivent être déposées (merci d'indiquer dans les « remarques diverses », à la fin du formulaire, que vous souhaitez partager un atelier-logement et de préciser le nom du second candidat).

Les candidatures retenues pour des projets collectifs incluant plus de 2 artistes restent exceptionnelles compte tenu du nombre d'ateliers-logements disponibles. Elles donneront lieu à l'attribution d'un atelier-logement, d'une bourse de vie et d'une aide à la production.

LES ATELIERS-LOGEMENTS

D'une superficie d'environ 60 m², l'atelier-logement est conçu pour allier production et vie quotidienne. Il se compose d'une pièce de travail, d'une cuisine, d'une salle d'eau et d'un espace nuit en mezzanine.

Un atelier-logement peut accueillir jusqu'à deux adultes et un enfant de moins de 7 ans.

LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Le formulaire d'inscription en ligne est à remplir **ICI**

Seront demandés dans le formulaire :

un *curriculum vitae* détaillé (4 pages maximum), en français ou en anglais

un dossier artistique, en français ou en anglais, comprenant des visuels d'œuvres avec légendes complètes (15 pages maximum), le cas échéant avec liens vidéo, fichiers audio représentatifs du travail (mp3, avi).

une note d'intention, en français ou en anglais, dans laquelle les candidats exposent les motivations qui animent leur démarche et leur intérêt pour le programme *Académie des beaux-arts x Cité internationale des arts*. Ils devront justifier les raisons pour lesquelles leur travail nécessite une résidence à Paris et au sein de la Cité internationale des arts, d'un point de vue à la fois artistique, de parcours et de réseau professionnel (3 pages maximum)

une ou deux lettres de recommandation maximum émanant de personnalités qualifiées ou de responsables de structures culturelles publiques ou privées (école, institution culturelle, galerie, association, maison d'édition, etc.)

Pour déposer votre candidature, un compte Google est nécessaire. Si vous n'en avez pas, merci d'en créer un **ICI**

Pour toute question ou information complémentaire, merci d'adresser un courrier électronique à programmes@academiedesbeauxarts.fr

LE JURY

Les dossiers de candidature seront examinés par un jury pluridisciplinaire composé, d'une part, de membres et correspondants de l'Académie des beaux-arts et, d'autre part, de représentants de la Cité internationale des arts. Le jury, qui pourra accueillir des personnalités extérieures, sera présidé par le secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts.

Outre l'évaluation du parcours professionnel du candidat, les membres du jury accorderont une attention particulière :

à la qualité artistique du dossier et au parcours professionnel du candidat

à l'argumentaire présenté autour de la nécessité de développer une recherche-création ancrée à Paris et de bénéficier du cadre proposé par le programme

au protocole de travail envisagé et aux contacts ou partenariats déjà établis dans la perspective de développement d'un projet en résidence.

LE CALENDRIER

Dépôt des candidatures : **du 29 février au 15 avril 2024 à 12h** (heure de Paris GMT + 1)

Annonce des résultats : **fin juin 2024**

Dates de résidences : **du 3 septembre 2024 au 27 janvier 2025 ou du 3 février au 27 juin 2025**

L'ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS

L'Académie des beaux-arts est l'une des cinq académies composant l'Institut de France.

Composée de 67 membres, 16 membres associés étrangers et 67 correspondants, elle encourage la création artistique dans toutes ses formes d'expression par l'organisation de concours, l'attribution de prix qu'elle décerne chaque année, le financement de résidences d'artistes, l'octroi de subventions et veille à la défense du patrimoine culturel français.

Instance consultative des pouvoirs publics, l'Académie conduit également une activité de réflexion sur les questions d'ordre artistique.

Afin de mener à bien ces missions, l'Académie des beaux-arts gère son patrimoine constitué de dons et legs, mais également d'importantes sites culturels dont, notamment, le Musée Marmottan Monet (Paris) et la Bibliothèque et la Villa Marmottan (Boulogne- Billancourt), la Maison et les jardins de Claude Monet (Giverny), la Villa et les jardins Ephrussi de Rothschild (Saint-Jean-Cap-Ferrat), la Maison-atelier Lurçat (Paris), l'Appartement d'Auguste Perret (Paris), la Villa Dufraine (Chars) et la Galerie Vivienne (Paris) dont elle est copropriétaire.

www.academiedesbeauxarts.fr

LA CITÉ INTERNATIONALE DES ARTS

La Cité internationale des arts est une résidence d'artistes qui rassemble, au cœur de Paris, des artistes et leur permet de mettre en œuvre un projet de création ou de recherche dans toutes les disciplines.

Sur des périodes de deux mois à un an, la Cité internationale des arts permet à des artistes de travailler dans un environnement favorable à la création, ouvert aux rencontres avec des professionnels du milieu culturel. Les résidents bénéficient d'un accompagnement sur mesure de la part de l'équipe de la Cité internationale des arts.

Dans le Marais ou à Montmartre, l'atelier-logement (espace de vie et de création) dont bénéficient les résidents leur permet de cohabiter avec plus de 300 artistes et acteurs du monde de l'art de toutes les générations, de toutes les nationalités et de toutes les disciplines. En collaboration avec ses nombreux partenaires, la Cité internationale des arts ouvre plusieurs appels à candidatures thématiques et/ou sur projet tout au long de l'année.

www.citedesartsparis.net